

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1891

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

SUCCESSEUR DE FR. GOBBAERTS

Rue de la Limite, 21.

1891

DEUX LACUNES

DE

LA NUMISMATIQUE PAPALE D'AVIGNON.

Malgré les recherches de divers auteurs, les lacunes de la numismatique papale d'Avignon s'élevaient naguère au chiffre de *six* pour le *xvi*^e siècle seulement. On ne connaissait, en effet, aucune monnaie Avignonnaise des papes Pie III (1503), Adrien VI (1522-1523), Clément VII (1523-1534), Marcel II (1555), Urbain VII (1590) et Innocent IX (1591). J'ai publié récemment, avec un petit denier Avignonnais de Clément VII, divers textes prouvant d'une manière péremptoire que l'atelier d'Avignon avait fonctionné durant son pontificat et avait émis des petits deniers (1). Dans le présent mémoire, je m'occuperai de Marcel II et d'Urbain VII.

I. MARCEL II (1555).

Ce pape fut élu le 9 avril 1555 et mourut vingt-

(1) ROGER VALLENTIN, *Numismatique Avignonnaise du pape Clément VII*.

un jours après, le 30 avril (1). La Biographie de Didot attribue à tort la date du 1^{er} mai à cet événement (2). Avant son exaltation, Marcel II était cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix.

Des monnaies ont été frappées en Italie à son nom. Peut-on espérer de retrouver des pièces Avignonaises?

D'après le Registre de la Monnaie, tenu avec le plus grand soin, la clôture des boîtes de l'atelier d'Avignon eut lieu le 6 mars 1555. Le 18 mars 1555, la vérification des espèces fabriquées était terminée et les comptes réglés entre le vice-légat Jacques-Maria Sala et le maître de la Monnaie. Ce fut seulement le 29 octobre 1555 que Jacques-Maria Sala autorisa la réouverture de l'atelier, qui resta fermé, par conséquent, un peu plus de sept mois et demi. Les espèces émises en vertu des lettres du 29 octobre portèrent le nom du pape régnant Paul IV.

Immédiatement après avoir indiqué le décès de Jules III, le secrétaire de la Monnaie mentionne sur le registre (fol. 109 r^o), l'élection et la mort de son successeur dans les termes suivants :

Création du pape Marcellus Secundus.

Le neufviesme ou dixiesme du mois d'avril 1555,

(1) GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*.

(2) *Biographie générale*. V^o Marcel II.

fust esleu pape Marcellus Secundus, de nation tuscane, auparevant nommé cardinal Marcellus, du tiltre de Dieu luy donne grâce d'augmanter la saincte foy catholicque.

Décèz du dict pape Marcellus.

Le susdict pape Marcellus ne vesqut que vingt jours et mourut le dernier jour du dict moys de sa création. Dieu luy veuilhe faire mercy et pourvoyr d'ung en son lieu, qui soyt en augmantation de la foy crestienne (1).

Il est donc certain qu'il ne peut exister aucune monnaie Avignonnaise authentique de Marcel II. D'autre part, il n'y avait pas d'atelier à cette époque dans le Comtat Venaissin.

Le siège fut vacant pëndant vingt-deux jours jusqu'à l'avènement de Paul IV (2). Il ne fut

(1) Ces deux textes prouvent que les dates données par GAMS (9 avril-30 avril 1555) sont les seules exactes. Les auteurs n'étaient pas d'accord sur cet événement. Au XVI^e siècle, GUILLAUME ROVILLE, dans son *Promptuaire des Médalles (sic)* indiquait que Marcel II avait été élu le 13 avril, jour de Saint-Marc, par trente-six cardinaux, puis couronné le lendemain et qu'il était mort au bout de vingt-et-un jours, c'est-à-dire le 3 mai. Cette dernière date a été reproduite souvent, notamment par CETTINGER, dans sa *Bibliographie biographique universelle*, V^o Marcel II.

(2) *Seconde partie du Promptuaire des Médalles, à Lyon*, par GUILLAUME ROVILLE, MDLXXXI, p. 272. Guillaume Roville fut à la fois l'auteur et l'imprimeur de cet ouvrage, comme le démontre un passage de la page 274. « ... Guillaume Rouville, autheur de ce noble « et excellent ouvrage et promptuaire des Médailles ... » C'est donc

émis alors aucune monnaie avec la légende : SEDE VACANTE, soit à Avignon, soit dans le Comtat.

II. URBAIN VII (1590).

Giovanni-Battista Castagna, cardinal du titre de Saint-Marcel, fut proclamé pape le 15 septembre 1590, près d'un mois après la mort de son prédécesseur, l'illustre Sixte-Quint. Il mourut douze jours après, le 27 septembre. Son successeur, Grégoire XIV, fut élu seulement le 5 décembre 1590 (1) et couronné le 8 décembre, après une vacance assez longue.

En me basant sur un article d'un règlement, fait le 13 mars 1593, par la Cour de Grenoble et imprimé à la suite des lettres patentes du 5 décembre 1609, intitulées « Patentes de Sa Majesté concernant les debtes contractées au temps de l'affoiblissement des monnoyes » (2), j'ai affirmé ailleurs qu'il avait été battu à Avignon des pinatelles au nom du pape Urbain VII (3). Un document contemporain, rédigé avec soin sur les indications des officiers de l'atelier de Grenoble, est à la rigueur suffisant pour démontrer la jus-

avec raison que BARBIER lui en attribue la paternité dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3^e édition, t. III, p. 1083.

(1) GAMS, *Séries*, etc.

(2) *Bibliothèque VALLENTIN*.

(3) ROGER VALLENTIN, *Les pinatelles d'Urbain VII* (1590).

tesse de cette thèse. L'impression ayant été faite au vu d'un « extrait d'autre extrait », délivré par le greffier de la sénéchaussée de Montélimar, dix-sept ans environ après le règlement du 13 mars 1593, on pourrait néanmoins supposer une erreur ou une confusion. De nouveaux arguments ne sont pas inutiles pour trancher définitivement la question.

1° J'ai collationné avec soin plusieurs copies de l'arrêt de 1593, expédiées à cette époque et conservées actuellement aux archives de la Drôme et de l'Isère. Elles font toutes mention des pinatelles d'Urbain VII dans les mêmes termes, après celles de Grégoire XIII, de Grégoire XIV et de Sixte-Quint, en suivant l'ordre alphabétique au lieu de l'ordre chronologique :

« Celles d'Avignon soubz les noms de Noz
 « Sainctz Pères les Papes deffunctz Gregoyre
 « treize, quatorze, Sixte et Urbain, ayantz du
 « cousté de la pille les lettres G, S et V, vault le
 « marc ung escu cinquante-six solz cinq deniers;
 « l'once, quatorze solz, six deniers, obolle et demy
 « picte; le denier, sept deniers; picte et trente-
 « huictième de denier: le grain, picte, vingt-
 « quatrième et nonante-sixième de denier » (1).

2° L'atelier d'Avignon fonctionna régulièrement durant les mois de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1590.

(1) *Archives de la Drôme*. Collection d'édits, d'arrêts, etc.... *Archives de l'Isère*.

Le secrétaire se bornait alors à indiquer sur le Registre de la Monnaie les procès-verbaux de réception des ouvriers et des monnayers, ceux des parlements, ceux enfin d'examen des « chef d'œuvre » des ouvriers ou des monnayers, récemment admis. Si le Registre est muet sur la fabrication des espèces, les renseignements suivants, que j'y ai puisés, prouvent que l'atelier ne fut pas fermé un seul instant de septembre 1590 à janvier 1591 :

1° Le 10 septembre, eut lieu à la Monnaie un Parlement. Il y fut procédé à la « réception de Gaspar Bauchet, dict Martellet, receu de grâce en ouvrier de la dicte monnoye » et ensuite à la « réception de lignée faicte d'Anthoine Anglejan, fils d'aulture Anthoine, monnoyeur de la dicte monnoye » (1).

2° Le 20 septembre, un nouveau Parlement fut encore tenu et Vincent Lougacan fut « receu en ouvrier en la monoye d'Avignon de grâce » (1).

3° Le 16 octobre, examen du chef-d'œuvre d'Anthoine Franc :

Chef-d'œuvre d'Anthoine Franc, monoyeur.

L'an mil cinq cens nonante et le seziesme octobre, a été assemblé le parlement de la Monnoye d'Avignon par devant Monsieur Jehan-

(1) *Registre de la Monnaie*, passim.

Michel Pertus, prévost général, dans la mēstrise de la dicte monoye, où sont esté présentz Monsieur Francoys Benoict, maître, Loys Alphonce, Henry Massillan, gardes, Pierre Ollivier, Jehan Vigne, Anthoine Bourguignon, Estève Bernard, Redolphe Garron, ouvryers, Pierre Frizon, Raymond Ollivier et Nicollas Bertrand, monoyeurs, où s'est présenté Anthoine Franc, monoyeur de la dicte monoye, qui a illec exhibé le chef d'œuvre, par luy faict en *pinatelles doubles*, come est de coutume. Lequel après avoyr esté veu et visité par les susnommés, a esté treuvé le dict chef-d'œuvre estre bien et deuement faict. Et ainsy a esté dict et conclud par toutz les susdicts assemblés. Dont le dict Franc a requis acte pour luy servir et valoyr en temps et lieu. Ce que luy a esté acordé par le dict sieur Général.

Faict dans la dicte mestrize, présentz à ce Monsieur Anthoine de la Boyse, de Barbentane et Maître Hierosme Bouton, librayre, habitant d'Avignon, tesmoingz requiz et moy Anglesii, secrétaire (1).

4° Le 17 octobre, examen du « chef d'œuvre d'Urban Lambert, ouvryer » (2), en *pinatelles doubles*.

5° Le 22 décembre, visite du « chef d'œuvre de Gaspard Bauchet, dict Martillet, ouvryer » (3), en *pinatelles doubles*. Si au bout de trois mois et demi

(1)(2)(3) *Registre de la Monnaie*, passim.

son apprentissage était terminé, il en résulte clairement que la Monnaie avait fonctionné sans relâche, depuis le 10 septembre, jour de sa réception.

Sous Sixte-Quint, on abandonna bientôt la frappe des pièces d'argent de grande dimension, pour se livrer exclusivement à la fabrication des pinatelles, qu'on appelait à Avignon pinatelles doubles à cause de leur valeur de 2 sols parisis et dont la première émission avait eu lieu dans cette ville sous Grégoire XIII. De là, en 1590, l'expression « comme est de coutume ». Il est évident que l'on donnait à ouvrier ou à monnayer aux ouvriers ou aux monnayeurs uniquement des pièces en cours d'émission.

L'ensemble des faits exposés ci-dessus paraît susceptible de satisfaire les esprits les plus difficiles. Il ne reste plus qu'à retrouver en nature un exemplaire des pinatelles Avignonaises du pape Urbain VII, ce qui sera peut-être fort peu aisé, parce qu'en 1593 les doubles sols parisis de toute origine, à bas titre et à poids faible, furent décriés pour être jetés au creuset.

ROGER VALLENTIN.
